



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'Ulverton, tenue le 3 février 2025 au centre communautaire d'Ulverton situé au 155, route 143 de la Municipalité d'Ulverton, sous la présidence de Lynda Tétreault, mairesse ;

Est également présente Chantal Lapointe, greffière-trésorière par intérim pour la présente séance,

Mme Joëlle Hénault
Mme Marie Gervais
Mme Suzanne Serhan

M. Karl Lindsay
M. Claude Lefebvre
Poste 6 - Vacant

Rés. 2025-02-028

Ouverture de l'assemblée

Madame la Mairesse constate que les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la séance est déclarée régulièrement ouverte par **Marie Gervais**.

Adoptée.

Rés. 2025-02-029

Nomination de madame Chantal Lapointe à titre de Greffière-trésorière par intérim aux fins de la présente séance

CONSIDÉRANT l'article 201 du Code Municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT l'absence de la greffière-trésorière et de la greffière-trésorière adjointe ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Claude Lefebvre** et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal nomme Madame Chantal Lapointe à titre de greffière-trésorière par intérim aux fins de la présente séance afin que celle-ci agisse à titre de secrétaire d'assemblée et qu'un montant de 40 \$ lui soit versé.

Adoptée.

Rés. 2025-02-030

Adoption de l'ordre du jour

Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par madame la mairesse ;

En conséquence, il est proposé par **Joëlle Hénault** et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton adopte l'ordre du jour avec les ajouts.

Adoptée.

Adoption du procès-verbal du 13 janvier 2025

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Procès-verbal de la Municipalité d'Ulverton



En conséquence, il est proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025.

Reportée.

Correspondance

La liste de la correspondance reçue pour la période du 14 janvier au 3 février 2025 a été remise à chacun des membres du Conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

Rapport de la mairesse, de la directrice générale et des comités

Période de question des conseillers sur les rapports de la mairesse, de la directrice générale et des comités.

FINANCE

Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs

La directrice générale, greffière-trésorière procède au dépôt du rapport de délégation des pouvoirs du mois de janvier 2025, conformément à l'article 961.1 du Code Municipal. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2024-05 totalisent 1 425,69 \$.

Rés. 2025-02-031

Autorisation des comptes du 14 janvier au 3 février 2025

Considérant que la directrice générale, greffière-trésorière a remis une copie du rapport mensuel des comptes à payer 28 765,09 \$, des salaires 10 651,51 \$ et des chèques émis 10 731,70 \$, à chacun des membres du Conseil, pour un montant total de 50 148,30 \$;

En conséquence, il est proposé par **Suzanne Serhan** et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer et les chèques émis selon le rapport mensuel transmis à chacun des membres du Conseil pour la période du 14 janvier au 3 février 2025 soient acceptées et/ou payées.

Je, soussignée, Vicki Turgeon, certifie que la Municipalité d'Ulverton possède les fonds nécessaires pour les paiements ci-haut mentionnés.

Vicki Turgeon,
Directrice générale, Greffière-trésorière

URBANISME

Permis émis depuis le 14 janvier 2025 : 1

- 1 Certificat d'autorisation - Usage

Première période de questions ou varia : 15 minutes



ADMINISTRATION

Rés. 2025-02-032

Politique de soutien aux initiatives communautaires de la municipalité d'Ulverton – Dépôt et adoption

Il est proposé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal adopte la politique d'affichage tel que déposée.

Adoptée.

Rés. 2025-02-033

Avis de motion et dépôt – Projet de règlement 2025-02

Avis est donné par **Suzanne Serhan** qu'à la prochaine séance ordinaire de ce conseil sera présenté pour adoption, le Règlement numéro 2025-02 dans le but

- *D'établir les normes d'épandage des matières résiduelles fertilisantes sur le territoire de la municipalité d'Ulverton.*

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, un projet du règlement numéro 2025-02 est déposé en conseil par **Joëlle Hénault**

Tous les membres du conseil ont reçu copie dudit règlement, il y aura donc dispense de lecture lors de son adoption.

Chantal Lapointe,
Greffière-Trésorière par intérim

Rés. 2025-02-034

Comité d'embauche – Nomination de ces membres et définition du mandat

Considérant que la Municipalité désire engager un(e) greffier(ère)-trésorier(ère) adjoint(e) ;

Considérant que la Municipalité souhaite confier, au comité d'embauche, le mandat d'analyser les candidatures afin d'obtenir une recommandation juste et éclairée ;

Considérant que le conseil nomme Joëlle Hénault et Suzanne Serhan membres du comité d'embauche, Lynda Tétreault, mairesse ainsi que Vicki Turgeon, directrice générale font également parti dudit comité ;

En conséquence, il est proposé par **Claude Lefebvre** et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton

- Nomme Joëlle Hénault et Suzanne Serhan, à titre de membres du comité d'embauche et
- Donne le mandat, au comité d'embauche, d'analyser et de faire une recommandation au conseil municipal.

Adoptée.

Rés. 2025-02-035

Publication de l'offre d'emploi – Greffier(ère)-trésorier(ère) adjoint(e)

Considérant que la Municipalité désire engager un(e) greffier(ère)-trésorier(ère) adjoint(e) ;

En conséquence, il est proposé par **Joëlle Hénault** et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton autorise la directrice générale à publier l'offre d'emploi sur les sites gratuits suivants : ADMQ, Emploi Québec, FQM, Indeed, LinkedIn et UMQ pour le mois de février et si nécessaire, sur des sites payants au 1^{er} mars 2025.

Adoptée.



Rés. 2025-02-036

Suffrage universel – MRC du Val-Saint-François – Position de la municipalité d'Ulverton

Considérant que la MRC du Val-Saint-François a reçu une demande citoyenne visant l'élection à la préfecture de la MRC au suffrage universel ;

Considérant que le conseil municipal a analysé cette opportunité ainsi que sa pertinence ;

Considérant que le conseil a débattu les avantages et inconvénients de chacun des modes de scrutin ;

En conséquence, il est proposé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton fasse savoir à la MRC du Val-Saint-François qu'il n'est pas favorable à l'élection du préfet au suffrage universel, notamment pour les raisons suivantes :

- Le fardeau financier supplémentaire sur les quotes-parts des municipalités (salaire, tenue d'élections, ect.) ;
- La perte de connaissances au niveau des réalités et enjeux locaux et régionaux ainsi que la dynamique, ce qu'un préfet élu au sein des autres maires est ;
- L'irréversibilité de la décision (une MRC ayant voulu revenir au mode d'élection d'origine a vu sa demande rejetée).

Que copie de cette résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint-François ainsi qu'aux municipalités du territoire de la MRC.

Adoptée.

VOIRIE

Rés. 2025-02-037

Débroussaillage et élagage 2025 – Entente de gré à gré

Il est proposé par **Marie Gervais** et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton retienne les services de l'entreprise Philippe Berthelette pour le débroussaillage et l'élagage des abords d'une partie des chemins sur le territoire. Le taux horaire pour le débroussaillage est de 110 \$ + taxes, celui de l'élagage est de 115 \$ + taxes. Le taux horaire pour l'élagage ne comprend pas la main-d'œuvre supplémentaire pour retirer les branches qui se retrouvent sur la route, ni, si besoin il y a, la location d'une déchiqueteuse.

Adoptée.

Rés. 2025-02-038

Nivelage du printemps 2025 – Entente de gré à gré

Il est proposé par **Claude Lefebvre** et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton retienne les services de l'entreprise Germain Blanchard Ltée pour assurer le nivelage du printemps, en deux étapes, de nos routes dans la deuxième semaine du mois de mai et dans la semaine du 1er juin 2025 et ce, pour un montant de l'ordre de 8 500 \$ avant taxes, pour les deux étapes.

Adoptée.

AFFAIRES NOUVELLES

Rés. 2025-02-039

Soutien à la politique régionale des sentiers de randonnée pédestre en Estrie coordonnée par le Conseil sport loisir Estrie et Les Sentiers de l'Estrie

Considérant que Les Sentiers de l'Estrie (SE) et le Conseil Sport Loisir Estrie (CSLE) ont coordonné un projet de concertation régionale menant à



l'élaboration d'une Politique régionale des sentiers de randonnée pédestre en Estrie (Politique régionale), laquelle est disponible sur le site du CSLE ;

Considérant que le CSLE et les SE interpellent maintenant les gestionnaires de sentiers, les MRC, les municipalités ainsi que tous les autres acteurs concernés à s'engager à appuyer cette Politique régionale lancée le 9 octobre 2024 ;

Considérant que l'objectif de cette Politique régionale consiste à assurer la présence, la durabilité et la pérennité des sentiers estriens ainsi que leur développement ;

Considérant que la Politique régionale et le Plan directeur qui en découle contribueront à faciliter l'obtention de financement pour la réalisation de projets de pérennisation et de développement de sentiers dans la région ;

En conséquence, il est proposé par **Marie Gervais** et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton

- Reconnaît l'importance des sentiers de randonnée pédestre estriens comme infrastructures donnant accès à la nature, au paysage, et favorisant les saines habitudes de vie ;
- Appui la Politique régionale de sentiers de randonnée pédestre en Estrie ;
- Transmet une copie de cette résolution aux municipalités locales du territoire de la MRC.

Adoptée.

Rés. 2025-02-040

Demande de financement – 5^e édition du « Déjeuner des policiers » au profit de la Fondation québécoise du cancer – Estrie

Il est proposé par **Suzanne Serhan** et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton autorise un don de 100 \$ pour la 5^e édition du déjeuner de la SQ.

Adoptée.

Rés. 2025-02-041

Comité Famille – Autorisation de dépenses

Il est proposé par **Joëlle Hénault** et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton autorise un montant de 250 \$ pour la soirée cinéma-pyjama.

Adoptée.

Rés. 2025-02-042

MRC du Val-Saint-François – Dénonciation au Gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation actuelle et des changements qu'elles peuvent vivre - Appui

Considérant que plusieurs programmes du Gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle ;

Considérant que cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités, dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population ;

Considérant que les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyens (nes) ;

Procès-verbal de la Municipalité d'Ulverton



Considérant que le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle ;

Considérant par ailleurs que le financement promis aux MRC ayant changé de région administrative n'a pas été ajusté systématiquement, ce qui a eu un impact négatif sur leurs finances, et ce malgré les engagements du Gouvernement du Québec ;

Il est proposé par **Karl Lindsay** et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité d'Ulverton

- Demande au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois ;
- Transmet une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, ainsi qu'à nos députés provinciaux (monsieur André Bachand, monsieur Gilles Bélanger et monsieur François Jacques) ;
- Transmet également une copie de la présente résolution à la MRC du Val-Saint-François ainsi qu'aux municipalités de la MRC.

Adoptée.

Deuxième période de Questions

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets.

Rés. 2025-02-043

Levée de la séance

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par **Claude Lefebvre** que la séance soit levée à 19 h 33. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 3 mars 2025.

Adoptée.

LYNDA TÉTREULT
MAIRESSE

CHANTAL LAPOINTE
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM
AUX FINS DE LA PRÉSENTE SÉANCE

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

Je, Lynda Tétreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi-même, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 par. 2 du Code municipal du Québec.

Signé à Ulverton ce 3^e jour du mois de février 2025.

LYNDA TÉTREULT
MAIRESSE